

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)
RONTIGNON-NARCASTET
JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

Étaient présents

Les parents d'élèves délégués: Mme Gabagnou pour l'école de Rontignon,
Mme Rodrigues pour l'école de Narcastet, en visio Mme Poumès
Pour la municipalité de Narcastet....: M. Faux
Pour la municipalité de Rontignon.....: M. Dudret, en visio Mme Del Regno
Les directrices: Mme Favié pour l'école de Narcastet, en visio Mme Touyarou
Mme Barrière pour l'école de Rontignon, en visio Mme Riutort

1. Fusion des conseils d'école :

Dans un souci de continuité pédagogique, il est proposé aux conseils des écoles de Rontignon et de Narcastet de fusionner.

Cette proposition a été votée par mail : 8 pour, 1 contre, et 4 absences de vote.

La fusion est donc votée.

2. Effectifs, répartition et organisation des classes

A. Effectifs 2020-2021 :

	PS	MS	GS	
	15 en janvier	20	13	
CP	CE1	CE2	CM1	CM2
20	12	14	21	8

B. Répartition des enfants à ce jour :

123 élèves sont scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) soit une moyenne de 24,6 par classe.

Les enfants du cycle 1 sont à Rontignon (soit 48 enfants)

Les enfants du CP au CM2 sont à Narcastet (soit 75 enfants)

C. Organisation des classes :

• Rontignon

Mme Barrière (classe PS/GS) : 11 PS/ 13 GS : 24 élèves

Mme Riutort (classe PS/MS) : 4 PS/ 20 MS : 24 élèves

• Narcastet

Mme Favié (classe CP/CE1) : 20 CP : 20 élèves

Mme Touyarou (classe CE2) : 12 CE1 / 14 CE2 : 26 élèves

Mme Pitaval (classe CM1/CM2) : 21 CM1 / 8 CM2 : 29 élèves

D. Service Civique :

Sur l'école de Narcastet, M. Lacroix Rémi exercera une mission d'intérêt général dans le cadre de l'engagement du service civique du 2/11/2020 au 6/07/2021. Sa mission est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école. Il peut intervenir sur des ateliers en classe et aider les enseignantes à la préparation de la classe. Il peut accompagner les sorties. Pour l'instant pas de candidature à Rontignon. Un appel aux volontaires est lancé envers tous les jeunes notamment qui préparent le CAP petite enfance.

3. Accueil des TPS, effectifs prévisionnels rentrée scolaire 2021-2022

A. Accueil des TPS :

Deux familles des communes avaient émis le souhait de scolariser leur enfant en TPS en janvier 2021. Elles ont toutes deux des moyens de garde jusqu'en juin 2021. Une troisième famille hors commune s'est rapprochée de la directrice fin septembre, elle a aussi une solution de garde jusqu'en juin.

Etant donné le contexte sanitaire actuel, le conseil des enseignantes estime qu'il n'est pas souhaitable dans de telles conditions d'accueillir des enfants si petits.

→ Le conseil d'école valide cette décision.

B. Prévisionnel rentrée 2021/2022 :

L'Inspection Académique demande aux directrices les prévisions d'effectifs pour le 24/11/2020 (mail du 6/11/2020).

Naissances sur les communes :

• **2018 :**

Narcastet : 14 - Rontignon : 6 soit un total de 20 enfants

• **2019 :**

Narcastet : 7 - Rontignon : 7 soit un total de 14 enfants

8 élèves de CM2 quitteront le RPI, 20 PS pourraient entrer dans le RPI.

Effectif prévisionnel du RPI à la rentrée 2021 :

	PS	MS	GS	
	20	15+1	20	
CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	20	12	14	21

Total Rontignon : 56 (moyenne : 28 par classe)

Total Narcastet : 80 (moyenne : 26,7 par classe)

Total RPI : 136, soit une moyenne de 27,2 par classe.

Si les inscriptions n'évoluent pas, il n'y aura certainement pas de création de poste.
S'il y a de nombreuses arrivées (au moins 6 de plus), on pourrait peut-être espérer $\frac{1}{2}$ poste.

Par rapport au prévisionnel de l'an passé :

- Sur l'école de Rontignon, il y a eu 2 départs et 2 arrivées, différentiel de 0 élève.
- sur l'école de Narcastet, il y a eu 4 départs et 9 arrivées : soit un différentiel de + 5 élèves.

Remarque :

À Rontignon, le maire a sollicité la préfecture pour subventionner la construction de la 3^e classe. Le projet a été refusé au motif que les "effectifs recensés cette année au sein de l'école de Rontignon ne justifient pas la réalisation de travaux d'agrandissement de l'école maternelle.

Cependant, le projet d'urbanisation dit du "centre-bourg" est de nature à modifier cette perspective. Il sera à nouveau présenté à l'analyse des services de l'état, dès lors que les indicateurs d'effectifs le rendront éligible à un soutien financier.

4. Vote du règlement intérieur 2020-2021 :

Modification des points 4.1

(Accueil à 13h35 à Rontignon) : "se fait dans la cour par beau temps, dans la salle de motricité quand il pleut"

Le règlement a été voté à l'unanimité.

5. Actualisation des PPMS

a. PPMS "risques majeurs"

Deux PPMS sont établis pour chaque école, ils sont affichés dans les écoles :

- PPMS risques majeurs (pour nos communes les risques sont : séisme, tempête, transport de matières dangereuses et inondation pour l'école de Rontignon)
- PPMS risques intrusion/attentat

Plusieurs exercices sont à réaliser dans chaque école :

- incendie / séisme (point de rassemblement hors de l'école)
- tempête / transport de matières dangereuses / inondation (confinement à Rontignon : dans le dortoir. à Narcastet : dans la salle de restauration)

Eu égard à la crise sanitaire en cours, les exercices attentat-intrusion (AI) à réaliser dans le cadre du PPMS AI présentent quelques difficultés pour effectuer la phase "SE CACHER".

En concertation avec la mission ministérielle Prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire (MMPLVS), il est préconisé pour cette période de privilégier la partie « je m'échappe » afin de limiter les rassemblements.

- intrusion avec évacuation

- à Rontignon : exercice réalisé le vendredi 6 novembre, point de repli dans une clairière sur la voie verte, cet exercice sera repris au printemps.
- à Narcastet : exercice à réaliser en fonction de la mise à jour du PPMS du 18/11/2020.

Il est également conseillé de réactiver la mémoire pour toute la communauté sur comment "je me barricade dans une pièce" en rappelant ou en faisant rappeler par un élève les actions à effectuer (verrouiller la porte, renforcer les accès avec des chaises, des tables voire des armoires, baisser les rideaux etc...).

- intrusion avec confinement (à Rontignon : dans le dortoir, rideaux fermés ; à Narcastet : dans chaque classe volets fermés)

- Ecole de Narcastet :

Un membre de l'équipe mobile de sécurité viendra le mercredi 18 novembre 2020 à l'école de Narcastet, en présence de M. le Maire et de la directrice, afin d'aider à la mise à jour du PPMS Attentat/Intrusion.

- Ecole de Rontignon :

Deux membres de l'équipe mobile de sécurité sont venus à l'école au mois de septembre en présence de M. le maire et de la directrice. Le nouveau PPMS Attentat/Intrusion a été mis en place.

b. PPMS "attentat intrusion" niveau "ALERTE ATTENTAT" depuis le 29/10/2020 :

- chaîne d'alerte

Dans le cadre des PPMS, un annuaire de crise est mis en place dans l'académie de Bordeaux recensant les coordonnées (numéro de téléphone portable personnel) des directeurs d'école référents en cas de crise majeure. Cet annuaire a été renseigné dès la rentrée 2016 et il est mis à jour en cas de changement de personne.

Les directrices reçoivent régulièrement des SMS de vérification.

Dans chaque PPMS figurent les coordonnées des personnes à contacter en cas de crise. Ces coordonnées sont mises à jour tous les ans. Les PPMS sont affichés dans toutes les classes, dans les salles de motricité et dans les bureaux des directrices.

- contact avec la gendarmerie

Les directrices ont les coordonnées du référent scolaire (mail et portable) ainsi que les coordonnées de la gendarmerie de Gan dont dépendent les deux communes.

Le référent scolaire a les coordonnées des écoles (mail et téléphone), il a aussi les numéros des portables personnels des directrices.

Ces coordonnées sont affichées dans le bureau de chaque directrice.

- ronde de la gendarmerie aux abords des écoles

Les directrices ont pris contact avec le référent scolaire de la gendarmerie de Gan.

Il leur a indiqué que les rondes aux abords des écoles étaient plus fréquentes. Présence des gendarmes lundi 9 novembre à Narcastet et jeudi 12 novembre à Rontignon.

D'autres rondes suivront.

- accès au parking devant la salle de sport de la commune de Rontignon

Les abords de l'école sont sécurisés par des blocs de béton côté parking du foyer : le stationnement pour la dépose ou la reprise des enfants reste autorisé.

Le parking de la mairie reste autorisé au stationnement pendant le temps de dépose ou de reprise des enfants dans les conditions d'accueil actuelles (séparation par classe). La montée vers le bâtiment de la cantine va être sécurisée par la construction d'obstacles visant à éviter l'utilisation d'une voiture-bélier.

Il est rappelé que laisser un véhicule en stationnement sur la chaussée, sur un emplacement de stationnement ou dans un parking plus de 7 jours est interdit. Cette durée est un maximum ; elle peut être inférieure (par exemple 24 heures ou 48 heures) par arrêté du maire de la commune.

Remarque : Les parents demandent s'il existe un système d'alerte en lien direct avec la gendarmerie. Ce n'est pas le cas. Information donnée par les parents sur l'existence du système "Secure Ecole" : <https://mykeeper.fr/secur-ecole-alarme-ppms/>, c'est un système avec boîtier pour chaque personnel avec possibilité d'alerte directe entre personnel et à la gendarmerie (type présence verte).

6. Gestion de la COVID à l'école :

a. Protocole mis à jour le 29/10/2020 (voir en pièce jointe) :

- Prise de température à l'entrée à l'école

"Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles."

Voir livret d'informations aux familles : <https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>

Les enseignantes prennent la température des enfants avec un thermomètre frontal électronique dès lors qu'un enfant présente ou évoque un état fébrile, ou des symptômes évocateurs du COVID (survenue brutale d'une fièvre, fatigue inexpiquée, douleurs musculaires, maux de tête, diminution ou perte du goût et de l'odorat, diarrhée. Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur).

- Port du masque par les enfants de l'école élémentaire pendant les récréations.

"Pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque «grand public» est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs."

Précision pour l'EPS : " Les élèves doivent porter le masque dans tous les temps scolaires, hors activité physique, et en tous lieux (établissement scolaire, espace extérieur ou gymnase).

Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré. Les avis du Haut conseil de la santé publique prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activité sportive, règle que la pratique de certains sports ne permet pas. Dans un contexte sanitaire ayant conduit à un nouveau confinement, seuls les sports permettant de respecter cette distanciation peuvent être pratiqués. Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites. Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque et respecter, dans la mesure du possible, la distance d'un mètre, définie pour les personnes en position statique."

Pendant le sport, les enfants posent leurs masques sur leurs tables dans la classe.

- Port du masque par les parents accompagnant les enfants

Le Maire de Rontignon rappelle aux parents que le port du masque correctement mis est obligatoire dans un périmètre de 50 m autour des écoles.

b. Gestion de cas confirmé(s) de COVID 19 à l'école : Information aux parents

- 4 fiches mises à jour le 11 septembre 2020

Tous les parents du RPI seront informés en cas de personne positive au COVID quelque soit l'école : aucun nom ne sera divulgué, seulement le nombre et la classe.

<https://www.education.gouv.fr/suspicion-ou-confirmation-de-cas-covid-19-ce-qu-il-faut-faire-305730>

- Pour les prochaines vacances scolaires (du 19/12/2020 au 3/01/2021), les directrices ont interpellé l'Inspecteur de la circonscription afin qu'il donne les contacts de la chaîne d'alerte à la communauté scolaire (enseignants, mairie, parents), notamment dans le cas où les directrices ne sont pas directement joignables.

7. Projets pédagogiques 2020-2021 :

Les sorties scolaires sont mises en suspens actuellement.

Les enseignantes ont décidé de privilégier les intervenants extérieurs dans le respect des gestes barrières.

- A ce jour, pour l'école de Narcastet, un intervenant en échec est venu faire 6 séances le mardi matin dans toutes les classes. De plus, les élèves de CM1/CM2 suivront un cycle escrime, si cette activité est autorisée, en février-mars.
- Ce même intervenant échec vient actuellement à l'école de Rontignon pour les élèves de MS et GS pour 6 séances également, le mardi après-midi.

Une intervenante en danse contemporaine est programmée pour le mois de mars, si cette activité est autorisée.

Le détail des projets de chaque classe sera donné au prochain conseil d'école ainsi que les demandes de subventions qui tiendront compte de la situation.

8. Manifestations

- Célébration du 11 novembre : les enfants n'ont pas été invités à chanter au monument aux morts de Rontignon, car cette cérémonie s'est déroulée en comité restreint.

- Goûters de Noël : Ils seront maintenus par classe sans la participation des parents. Comme chaque année, les municipalités financent les goûters ainsi que les cadeaux collectifs.

- Sous la galerie de la cantine de Rontignon, une boîte de recueil des lettres destinées au Père Noël sera installée.
 - Carnaval : On le fera si c'est possible après les vacances de février.
 - Fête des écoles : On espère qu'elle pourra avoir lieu. Il est encore trop tôt pour évoquer une quelconque organisation.
- L'opération "Banque Alimentaire" aura lieu le 26 novembre à Rontignon ; des flyers seront distribués aux familles du RPI.

9. Cantine Rontignon :

- Equilibre des menus

La représentante des parents, pour la maternelle de Rontignon, mentionne que dans l'ensemble les menus sont bien équilibrés et elle fait remonter une observation portant sur l'équilibre de certains menus proposés à la cantine. Monsieur le maire rappelle que l'équilibre alimentaire ne repose pas uniquement sur les 4 repas servis à la cantine. La publication des menus (affichage, site Internet et application IntraMuros) est de nature à permettre aux parents d'en tenir compte pour l'organisation de leurs propres repas pris en famille. Il indique que tous les repas font l'objet de remontées vers la cuisine communautaire dès lors que des anomalies de consommation sont observées ; ainsi, la recette des plats peut être modifiée, ou le plat sorti des menus, dès lors que les remontées sont nombreuses et cohérentes. Les repas sont vérifiés par une équipe spécialisée et validée par une diététicienne. La seule mention de "déséquilibre" présentée en séance fait référence au menu du 2 novembre 2020 : l'entrée (roulé au fromage) et le plat principal (omelette fromage avec piperade). N'ayant pas les exemples des semaines précédentes, le Maire de Rontignon propose aux parents relevant des anomalies de le contacter directement pour en discuter (la mairie ayant les fiches des menus précédents).

10. Cantine de Narcastet

- Rangement des masques des enfants pendant le temps de restauration : Les enfants utiliseront une de leur pochette plastique pour ranger le masque pendant le temps du repas. Ils mettent le second masque propre en entrant à 14h00 dans la classe.
- Respect des gestes barrières : À la cantine, une place est attribuée à chaque enfant. Les classes ne sont pas mélangées. À la garderie, chaque groupe a ses jeux. À la récréation, chaque classe a ses ballons.
- Organisation de 2 services : C'est difficile à mettre en place car il n'y a pas assez de personnel. Un personnel supplémentaire ferait augmenter le prix du repas de 40 centimes d'euros. Actuellement deux personnes encadrent 60 enfants (en moyenne). Les parents s'interrogent sur ce nombre : est-ce suffisant ? Ceci semble correct d'après le maire de Narcastet, toutefois une réflexion peut être menée.
- Volume sonore, comportement des enfants, sanctions : Des membres du conseil municipal de Narcastet sont venus à plusieurs reprises à la cantine et ils estiment que le volume sonore est correct. Le personnel de la cantine gère la discipline. Les parents sont informés si un enfant se tient mal. Il n'y a pas de récompense pour bon comportement. Un permis à point est à l'étude.
- Elaboration des menus : Les menus retenus sont ceux préconisés par la diététicienne du prestataire.
- Repas végétariens : Certains enfants ne les trouvent pas assez copieux, pourtant ils ont été validés par la diététicienne de la Culinaire. Ces informations sont remontées au prestataire ainsi que les plats pour lesquels il y a beaucoup de reste. La majeure partie des légumes proviennent des maraîchers de la plaine de Nay (Meillon, Assat,...)
- Divers : Donne-t-on deux desserts aux enfants qui n'ont pas mangé le plat ? Exceptionnellement, si un enfant n'a rien mangé pendant le repas, il lui sera proposé 2 desserts pour qu'il n'ait pas le ventre vide. Des bonbons ont été achetés pour Halloween. Ils ont été distribués, même si Halloween n'a pas été fêté. Ce n'était pas une "récompense pour bon comportement".

11. Points Mairie de Rontignon :

a. Fonctionnement de la maternelle

Monsieur le maire indique que lorsque les parents se présentent pour reprendre leur enfant alors que la garderie occupe la cour de l'école, l'accès à cet espace n'est pas autorisé (attente à l'extérieur). L'enfant leur est remis par le personnel communal au portillon. Lorsque les enfants se trouvent en garderie dans la salle de motricité, la remise est effectuée à l'entrée de cette salle (ou dans le sas d'accueil).

b. Fin des travaux de la tranche conditionnelle n°1 :

La deuxième tranche de travaux est terminée.

c. Perspectives pour l'aire de jeux :

Un dossier pour l'aménagement d'une aire de jeux en deux parties a été déposé auprès des services de l'État et du département. Le dossier a été jugé recevable par les services de l'État. Le projet comporte deux zones. Une première zone, clôturée, sera équipée de jeux pour la tranche 3 à 7 ans. Ainsi, sera-t-elle accessible en toute sécurité par les enfants de la maternelle et ouverte au public hors temps scolaire (même principe d'accès qu'à Narcastet). Le sol de cette zone comprenant trois structures de jeux et deux bancs sera en revêtements amortissants. La deuxième zone, ouverte en permanence au public est destinée aux enfants et adolescents jusqu'à 14 ans. Cette zone sera paysagère, comportera 4 structures de jeux, 2 tables de pique-nique accessibles aux personnes à mobilité réduite et 2 bancs.

Remarques :

- Le point financier sera abordé lors du second conseil d'école :
 1. Présentation du bilan des comptes des coopératives scolaires de Rontignon pour l'année 2019-2020
 2. Demandes de financements pour les projets 2020-2021
- Projet d'Accueil Personnalisé : ce point ne relève pas du conseil d'école, la question sera réglée directement avec les parents concernés.
- Maintien de la dérogation pour la semaine de 4 jours. En janvier 2018, les communes de Narcastet et de Rontignon avaient présenté une demande conjointe de demande de dérogation sur 4 jours pour la rentrée scolaire 2018 et pour une période de 3 années. Par sa circulaire du 3 septembre 2020, monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale invite les maires à solliciter une nouvelle dérogation sur quatre jours dans le cadre de l'organisation du temps scolaire. Pour le maintien de la semaine de 4 jours, les maires devront présenter une délibération concordante de chaque conseil municipal et faire approuver formellement cette demande de dérogation par une majorité du conseil d'école. La demande devra parvenir avant le 26 février 2021 pour une entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2021. Aussi, le prochain conseil d'école (à programmer semaine 4) devra-t-il délibérer également sur le maintien de la semaine de 4 jours.

Fin du conseil d'école à 20h35.